

ORAMIP



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010 - ORAMIP

La qualité de l'air  
en région Midi-Pyrénées

# Structure & moyens

L'ORAMIP, Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées, est l'observatoire agréé par le Ministère de l'Écologie pour surveiller la qualité de l'air en région Midi-Pyrénées.

L'ORAMIP, association loi 1901, est l'un des 34 organismes locaux agréés au titre du Code de l'environnement pour la surveillance de la qualité de l'air.

Ces 34 structures, les Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA), sont regroupées sous la charte commune du réseau national ATMO FRANCE.



Les 34 Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air

## L'ORAMIP ASSURE 4 MISSIONS

### ➤ Mesurer la qualité de l'air

L'ORAMIP mesure en continu les indicateurs majeurs de la pollution atmosphérique en région Midi-Pyrénées à l'aide de techniques de pointe.

### ➤ Étudier la qualité de l'air

L'ORAMIP effectue un travail d'interprétation et de valorisation de ses mesures par :

- le calcul de statistiques,
- l'étude de la cohérence entre stations,
- la réalisation d'études prospectives,
- l'élaboration de cartographies de dispersion de polluants,
- les comparaisons avec la réglementation.

Des études sont déployées sur l'ensemble de Midi-Pyrénées, grâce aux moyens mobiles, ce qui permet une meilleure connaissance des teneurs en polluants sur des sites non pourvus de stations fixes.

### ➤ Prévoir la qualité de l'air

L'ORAMIP calcule et diffuse l'indice de qualité de l'air prévu pour le jour même, le lendemain et le surlendemain. L'observatoire s'est spécialisé en modélisation afin d'affiner les prévisions. Tous les matins, des cartes de prévision à 2 jours sont mises à jour sur le site internet de l'ORAMIP : une carte régionale et un zoom sur Toulouse.

### ➤ Informer sur la qualité de l'air

L'ORAMIP informe sur la qualité de l'air au quotidien et en cas d'alerte. Les mesures sont diffusées en temps réel sur internet. Les indices de qualité de l'air et les niveaux d'ozone et de dioxyde d'azote prévus à 2 jours pour les 3 020 communes de la région Midi-Pyrénées sont actualisés chaque jour sur internet : [www.oramip.org](http://www.oramip.org)

L'ORAMIP diffuse également le bulletin d'information "ORAMIP Infos", un rapport annuel, des documentations. L'ORAMIP participe à des expositions et intervient dans les établissements scolaires.

En cas d'alerte, l'information est diffusée dans un communiqué de dépassement de seuil envoyé par faxroutage et par e-mail sur abonnement gratuit.



Les mesures du réseau de qualité de l'air de Midi-Pyrénées sont réactualisées en continu sur internet : [www.oramip.org](http://www.oramip.org)

## BUDGET 2010

Le financement de l'ORAMIP est tripartite :

- Subventions État ;
- Subventions des Collectivités locales et régionales ;
- Taxe Générale sur les Activités polluantes versée à l'ORAMIP par les industriels concernés.

Une part des ressources de l'ORAMIP provient également d'études ponctuelles.

**Les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air sont des structures collégiales**, gage de transparence et d'indépendance.

Le conseil d'administration de l'ORAMIP regroupe les acteurs régionaux impliqués dans la qualité de l'air au sein de quatre collèges de six membres chacun.

Ces différents acteurs décident ensemble de l'orientation de la politique de surveillance de la qualité de l'air pour Midi-Pyrénées.

**Conformément à la réglementation, l'ORAMIP regroupe quatre collèges de partenaires :**

- services de l'État et des établissements publics ;
- collectivités territoriales ;
- entreprises industrielles ;
- associations de protection de l'environnement et personnes qualifiées.

L'ORAMIP a procédé au cours de son Assemblée Générale, en Juillet 2010, à l'élection de renouvellement de son Conseil d'Administration. Ce nouveau Conseil a, à son tour, élu les membres du Bureau.

### LE BUREAU DE L'ORAMIP

#### PRÉSIDENTE

*Mme Régine LANGE, Adjointe au Maire de Toulouse, chargée du Développement Durable, Déléguée à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse*

#### VICE-PRÉSIDENTS

- M. Thierry SUAUD, Conseiller Régional de Midi-Pyrénées
- Mme José CAMBOU, Représentante associative

#### SECRÉTAIRE

*M. André CROCHERIE, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Midi-Pyrénées*

#### TRÉSORIER

*M. Bruno MAGIMEL, Directeur de Cabinet Délégation Régionale Midi-Pyrénées d'Électricité de France (EDF)*

#### ASSESEURS

- M. Michel PEYRON, Directeur Régional de l'ADEME
- M. Didier HOUI, Directeur de l'ARPE
- M. Jacques FONTAN, Président du Comité Régional de l'APPA

*Mme Jacqueline ALQUIER, ancienne Présidente de l'ORAMIP, a été désignée Présidente d'Honneur*

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### ADMINISTRATION

- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Toulouse)
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

#### COLLECTIVITÉS

- Communauté Urbaine du Grand Toulouse (CUGT)
- Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (CAA)
- Ville de Balma (31)
- TISSÉO, Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC)
- Ville de Tarbes (65)

#### INDUSTRIELS

- EDF
- Société Tarnaise des Panneaux
- UIPP (Union des Industries de Protection des Plantes)
- Ciments Lafarge
- Veolia Eau
- Société Fibre Excellence ( Saint-Gaudens - 31)

#### ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE CONSOMMATEURS, ET PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- José Cambou
- Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA)
- Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE)
- Association Les Amis de la Terre
- Bernard Duchêne
- Institut de Veille Sanitaire (InVS)

### L'ÉQUIPE AU 31 DÉCEMBRE 2010

L'équipe est composée de 17 personnes, mais l'effectif moyen annuel est de 15,2 personnes en Equivalent Temps Plein (ETP) :

Jean-Pierre DELLA MASSA, Directeur (cessation de fonctions au 31 Décembre 2010) - Dominique TILAK, Directrice - Emmanuel BLET, Ingénieur Responsable d'Exploitation - Géraud MOMBOISSE, Ingénieur d'Etudes et Exploitation - Edouard REY, Technicien d'Exploitation - Philippe NICHELE, Technicien d'Exploitation - Patrick PEZUC, Technicien d'Exploitation - Laurent ROCHEREAU, Technicien d'Exploitation - Laurent FLOUZAT, Technicien d'Exploitation - Pierre-Yves ROBIC, Ingénieur Responsable Etudes et Qualité - Sandrine OLIVIER-CHENIKI, Ingénieur d'Etudes - Vincent CRASSIER, Ingénieur d'Etudes - Guillaume POMMIER, Ingénieur d'Etudes - Patricia PALEYRIE, Chargée de Communication - Ghislaine KREBS, Attachée de Direction - Monique SAPENA, Secrétaire d'Accueil - Marina TISSOT, Comptable.

Conformément aux statuts de l'ORAMIP, le Conseil d'Administration et le Bureau de l'Observatoire ont été renouvelés au cours de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2010.

### Passage de relais à la tête de l'ORAMIP



Régine LANGE, adjointe au Maire de Toulouse en charge du Développement Durable, est élue Présidente de l'ORAMIP en remplacement de Jacqueline ALQUIER.

Au poste de Trésorier, Bruno MAGIMEL remplace Bernard DUCHENE pour la Délégation Régionale d'EDF. José CAMBOU, représentante associative, devient Vice-Présidente tout comme Thierry SUAUD, Conseiller Régional de Midi-Pyrénées.



Régine LANGE, Présidente et Dominique TILAK, Directrice de l'ORAMIP

Dominique TILAK devient Directrice de l'ORAMIP succédant à Jean-Pierre DELLA MASSA, parti à la retraite après 35 années passées au service de la surveillance de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées.



Après 35 années consacrées à l'étude et à la mesure des pollutions, Jean-Pierre DELLA MASSA a cessé son activité professionnelle le 31 décembre 2010. Le Conseil d'Administration et l'ensemble des personnels lui souhaitent de profiter pleinement de sa retraite.



### Hommage à Emmanuel BLET, Responsable du service exploitation de l'ORAMIP

L'équipe de l'ORAMIP a été très affectée par la disparition d'Emmanuel BLET, Responsable du service exploitation de l'ORAMIP, le 4 janvier 2011. Notre collègue eut à cœur, pendant près de 15 ans, de développer le réseau de surveillance de qualité de l'air, notamment par le déploiement des stations en région, la mise en place de normes de qualité de l'air et la création du laboratoire interrégional. Il l'a fait avec passion et rigueur. Son implication dans son travail était appréciée de tous.

Il a fait preuve d'un grand courage face à la maladie ; nous perdons un précieux collaborateur.

## PLAN DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR 2010-2015

**2010 a été marquée par l'élaboration de la seconde édition du Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air de la région Midi-Pyrénées (2010 - 2015).**

Rédigé par chaque Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air, ce Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air est un document réglementaire qui décrit les orientations stratégiques et les axes de développement pour les 5 années à venir.

En Midi-Pyrénées, cette stratégie de surveillance et d'information a été élaborée en prenant en compte :

- le bilan du 1<sup>er</sup> PSQA établi pour 2005 - 2010,
- les enjeux régionaux de pollution atmosphérique,
- les évolutions réglementaires nationales découlant des directives européennes.

Ce programme, soumis au Ministère de l'Écologie, se décline en plusieurs axes :

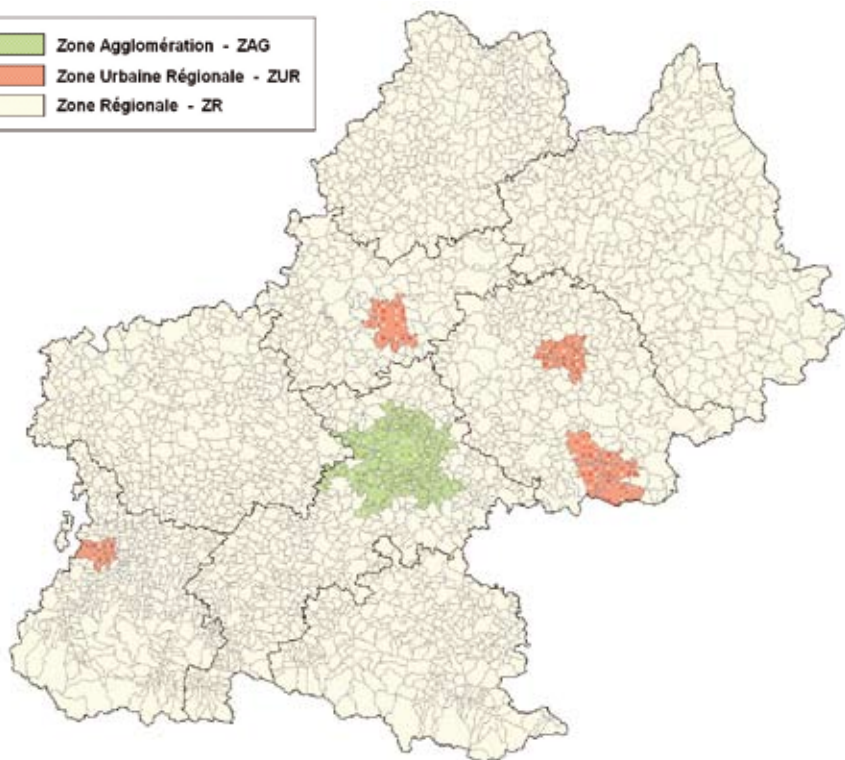
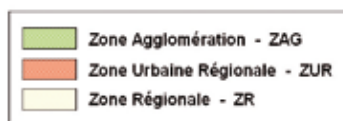
### ➤ Redéploiement du dispositif de surveillance sur la région

Le réseau de mesures de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées va évoluer pour prendre en compte les exigences réglementaires européennes et locales. Sur la région, le nombre minimum de capteurs fixé par la directive européenne est dépassé pour chaque zone de surveillance et pour la majorité des polluants. Des stations et des capteurs vont donc être redéployés ou arrêtés en Midi-Pyrénées. L'arrêt des stations fixes sera compensé par des **campagnes de mesures par moyens mobiles**. L'accent sera mis sur des zones potentiellement plus exposées : proximité automobile et industrielle, forte densité de populations, mais également sur des zones jusqu'alors peu étudiées : vallées pyrénéennes, parcs naturels régionaux, etc. **Parallèlement, des modèles de dispersions des polluants atmosphériques sont en cours de déploiement sur la région.**

### ➤ Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre

Finalisé en 2011, l'inventaire permettra :

- d'améliorer les prévisions de qualité de l'air sur la région,
- d'intégrer la prévision des particules en suspension inférieures à 10 microns (PM10) en plus de l'ozone et du dioxyde d'azote dans le modèle Chimère,
- de disposer et de mettre à disposition des collectivités des données sur les gaz à effet de serre à l'échelle communale pour l'ensemble de la région Midi-Pyrénées,
- de développer des outils d'aide à la décision pour la mise en œuvre de procédures de prévention des épisodes de pollution dans le cadre du Plan pour la Protection de l'Atmosphère de l'agglomération toulousaine,
- de travailler avec les collectivités sur l'évaluation de l'impact des politiques publiques visant à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des gaz à effet de serre.

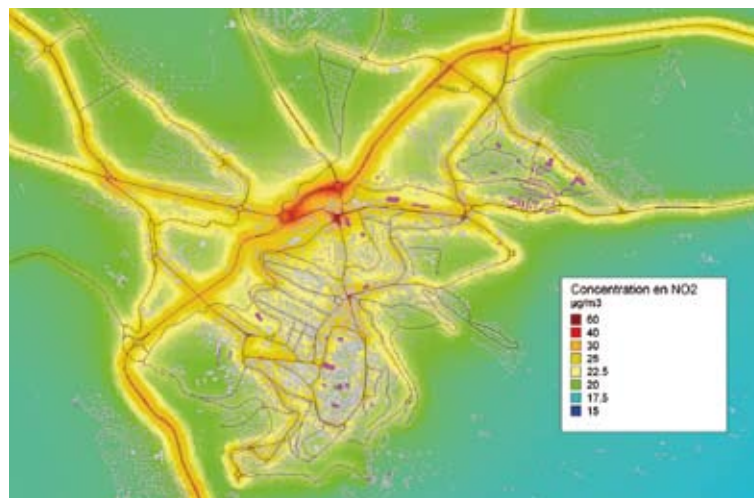
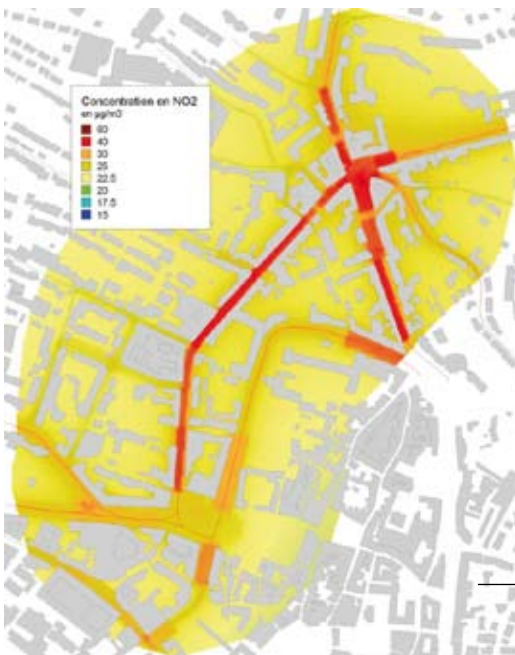


Ces orientations ont été déclinées par aire de surveillance. La région Midi-Pyrénées est ainsi découpée en trois Zones Administratives de Surveillance :

- l'agglomération toulousaine comptant plus de 250 000 habitants [ZAG],
- les quatre unités urbaines de la région comprises entre 50 et 100 000 habitants (Tarbes, Albi, Castres et Montauban) [ZUR],
- les unités urbaines comprises entre 10 et 50 000 habitants [ZR].

## ➤ Développement de la modélisation urbaine à haute résolution

La modélisation urbaine à haute résolution consiste à évaluer les concentrations de polluants réglementés sur une commune en zoomant à l'échelle d'une rue. Ces cartographies permettront de cibler les territoires les plus impactés pour mettre en œuvre des actions prioritaires.



Carte de distribution des concentrations modélisées en dioxyde d'azote sur le Grand Rodez.

Une analyse plus fine a été menée au niveau de la rue Bêteille qui se trouve au centre ville de Rodez. La modélisation de la dispersion des émissions pour une année entière met en évidence une concentration moyenne annuelle en dioxyde d'azote potentiellement supérieure à la valeur limite de 40 µg/m<sup>3</sup> au niveau de la rue.

## ➤ Production de cartes analysées

Les cartes de prévision seront, à postériori, recalculées à partir des relevés des capteurs de l'ORAMIP et des données météorologiques réellement observées, ce qui permettra d'établir, pour le dioxyde d'azote et l'ozone, des moyennes annuelles pour chaque commune de la région.

## ➤ Études en air intérieur

Conformément à la Loi Grenelle 2, l'ORAMIP réalise des campagnes de mesures en air intérieur dans les établissements recevant du public. Cette démarche s'appuie sur les résultats de la campagne nationale d'évaluation de la qualité de l'air dans les lieux d'accueil de la petite enfance à laquelle l'ORAMIP a participé. La priorité est donnée aux établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans et aux écoles maternelles.

## ➤ Développement des partenariats avec les collectivités locales

Les outils de l'ORAMIP sont utilisés pour :

- Évaluer l'impact d'aménagements urbains sur la qualité de l'air d'une zone : transports en commun (métro, tramway, bus en site propre), projets de ZAC, etc.
- Modéliser les différents scénarii d'aménagement des transports en commun afin d'étudier pour chacun d'eux

la dispersion de la pollution primaire sur l'agglomération toulousaine en partenariat avec Tisséo,

- Répondre aux propositions d'études faites dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement,
- Proposer des indicateurs aux collectivités dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Énergie et des Plans Climat Énergie Territoriaux.

## ➤ Évolution du dispositif d'information

La démarche d'information et de sensibilisation est essentielle afin de :

- permettre une meilleure connaissance des enjeux liés à la qualité de l'air,
- limiter les risques sanitaires liés à la pollution atmosphérique,
- faire évoluer les comportements du public.

L'ORAMIP accentuera donc au cours des 5 prochaines années sa stratégie d'information et de sensibilisation du public. Des actions seront menées en complément des vecteurs réglementaires de transmission de l'information (indice ATMO et données en direct sur le site internet, communiqués d'alerte, etc).

L'ORAMIP va également réactualiser ses outils de communication, améliorer la notoriété de son site internet et renforcer sa présence dans les médias.



Les stations fixes de l'ORAMIP en 2010

## LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE L'ORAMIP

Il couvre l'ensemble de la région Midi-Pyrénées, la plus grande région métropolitaine, avec ses 45 348 km<sup>2</sup>, rassemblant 3 020 communes sur huit départements comprenant 2 900 000 habitants.

### 95 capteurs fixes en 2010 répartis dans 35 stations

Fin 2010, le réseau de mesures fixes de qualité de l'air en Midi-Pyrénées comprend :

- 95 capteurs fixes répartis dans 35 stations fixes dont 32 sont automatiques et 3 semi-automatiques (pour le suivi du plomb par prélèvement sur filtres) ;
- 7 mini stations météorologiques ;
- 15 sites de mesures de retombées de poussières

- (5 réseaux de plaquettes et 10 réseaux de jauges) ;
- 5 sites de mesures de BTEX (benzène) par tubes passifs sur l'agglomération toulousaine ;
- 2 sites de mesures des HAP (Hydrocarbure Aromatiques Polycyclique) par prélèvements sur Toulouse.

### Les moyens mobiles : 17 études en 2010

Des moyens mobiles de surveillance de qualité de l'air ont été déployés en Midi-Pyrénées en 2010 pour effectuer 17 études ponctuelles.

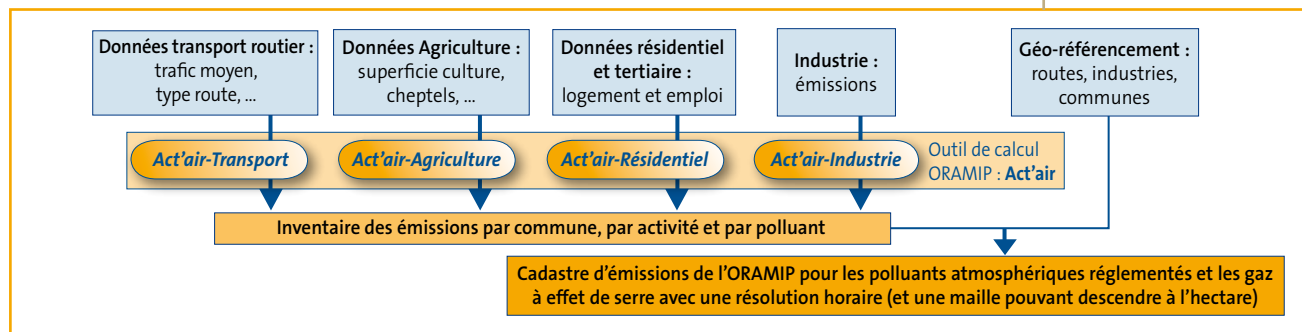
L'ORAMIP dispose de deux stations mobiles et d'une cabine transportable.

### Prévision et modélisation : la qualité de l'air prévue pour les 3 020 communes de Midi-Pyrénées

L'ORAMIP met en oeuvre le modèle de prévision de qualité de l'air "Chimere". Ce modèle couvre désormais l'ensemble de la région Midi-Pyrénées et permet de donner une prévision à 2 jours des concentrations en ozone et en dioxyde d'azote. À partir de ces prévisions, un indice de la qualité de l'air est calculé pour le jour J, le lendemain et le surlendemain pour les 3 020 communes de la région.

### Act'Air : le cadastre des émissions de polluants en Midi-Pyrénées

En 2010, l'ORAMIP a poursuivi son activité d'actualisation du cadastre des émissions Act'Air.



## ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE SURVEILLANCE DE L'ORAMIP EN 2010

- **Tarbes** : fin 2010, l'ORAMIP a installé la station Jean Dupuy dans le cadre de son Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air. Le suivi de nouveaux polluants, métaux et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, nécessite en effet la mise en place de préleveurs supplémentaires dont l'installation technique n'était pas réalisable dans les stations existantes. Les deux stations Victor Hugo et Paul Bert seront arrêtées début 2011. L'ORAMIP disposera alors d'un seul et nouvel emplacement, au lycée Jean Dupuy, pour le suivi de la qualité de l'air sur l'agglomération tarbaise.
- **Castres** : en raison de contraintes techniques dues au déménagement de l'hôpital de Castres, l'ORAMIP étudiait fin 2010 la possibilité d'installer une nouvelle station de mesures pour la surveillance de la qualité de

l'air sur l'agglomération castraise. Cette nouvelle station sera opérationnelle début 2011.

- **Toulouse** :
  - la station de mesures située rue Alsace Lorraine (Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse) a été arrêtée fin janvier 2010.
  - poursuite en 2010 des mesures de dioxyde de soufre dans l'environnement proche de la STCM (Société de Traitement Chimique des Métaux) à Toulouse Fondyre.
- **Colomiers** :
  - l'analyseur d'oxydes d'azotes de la station de mesures de Colomiers (ORAMIP) a été arrêté début mai 2010.
  - poursuite en 2010 des mesures de monoxyde de carbone, oxydes d'azote, benzène et particules en suspension le long de la RN124, chemin d'En Sigal à Colomiers, pour la DIRSO.

## EMPLACEMENT DES STATIONS DE QUALITÉ DE L'AIR

L'implantation des stations de qualité de l'air répond à un protocole élaboré au niveau national. Les stations sont réparties en 7 classes : "trafic", "urbain", "périurbain", "industriel", "rural régional", "rural national" et "observation".

### Noms et répartition des 35 stations gérées par l'ORAMIP fin 2010 :

➤ **station trafic.** L'objectif de ces stations est de fournir des informations sur les concentrations mesurées dans des zones représentatives du niveau maximum d'exposition auquel la population située en proximité d'une infrastructure routière est susceptible d'être exposée.

Toulouse (31), place St Cyprien
Toulouse (31), rue de Metz
Toulouse (31), rue Pargaminières
Toulouse (31), Périphérique
Lourdes (65), rue de Paradis

➤ **station urbaine.** L'objectif de ces stations est le suivi du niveau d'exposition moyen de la population aux phénomènes de pollution atmosphérique dite "de fond" dans les centres urbains.

Albi (81), square Delmas
Castres (81), centre hospitalier et rue Edit
Tarbes (65), école Victor Hugo
Tarbes (65), école Paul Bert
Lourdes (65), école Lapacca
Toulouse (31), centre culturel des Mazades
Toulouse (31), école Maurice Jacquier
Toulouse (31), lycée Berthelot

➤ **station périurbaine.** L'objectif est le même que pour une station urbaine, mais en périphérie du centre urbain.

Albi (81), Cantepau
Balma (31), Arènes
Colomiers (31), ORAMIP
Montgiscard (31), Sicoval
Montauban (82), Farguettes

➤ **station industrielle.** L'objectif de ces stations est de fournir des informations sur les concentrations représentatives du niveau de pollution induit par des phénomènes de panache ou d'accumulation issus d'une source industrielle ou assimilée (aéroport).

Miramont-de-Comminges (31), mairie
Saint-Gaudens (31), collège Didier Daurat
Toulouse (31), boulodrome
Toulouse (31), F. Faure
Toulouse (31), J. Ferry
Toulouse (31), Eisenhower
Toulouse (31), Chapitre
Toulouse-Blagnac (31), aéroport côté pistes
Toulouse-Blagnac (31), aéroport côté parkings
Bessières (31), Éconotre
Viviez (12), Usine Umicore
Viviez (12), Place du 8 mai 1945
Viviez (12), Stade du Cruzet

➤ **station rurale régionale.** Ces stations participent à la surveillance de l'exposition des écosystèmes et de la population à la pollution atmosphérique "de fond" notamment photochimique à l'échelle régionale. Elles participent à la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire et notamment dans les zones rurales.

Bélesta en Lauragais (31)
Gaudonville (32), Mairie

➤ **station rurale nationale.** Ces stations participent à la surveillance dans des zones rurales de la pollution atmosphérique "de fond" issue des transports de masses d'air à longue distance notamment transfrontaliers.

Peyrusse Vieille (32), station du réseau européen MERA-EMEP (Mesures des retombées Atmosphériques)
--

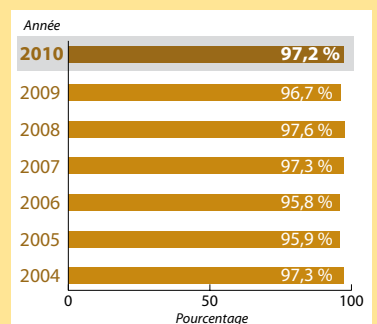
➤ **station d'observation.** Station utilisée pour des besoins spécifiques (modélisation, prévision, études...).

Colomiers, En Sigal (31)
--------------------------

Cette station temporaire a été installée à Colomiers, zone En Sigal, dans le cadre d'une convention avec la DIRSO.

## TAUX DE FONCTIONNEMENT

En 2010, le taux de fonctionnement moyen global des analyseurs est de **97,2 %** pour toutes les stations fixes de l'ORAMIP (hors capteurs météo, réseaux plomb, métaux, jauges et plaquettes).



## LES POLLUANTS SURVEILLÉS PAR L'ORAMIP

### ➤ Surveillance et analyses en continu

CO	monoxyde de carbone
H <sub>2</sub> S	hydrogène sulfuré
NO	monoxyde d'azote
NO <sub>2</sub>	dioxyde d'azote
O <sub>3</sub>	ozone
PM10	particules en suspension d'un diamètre aérodynamique inférieur à 10 microns
PM2,5	particules fines en suspension d'un diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 microns
Rad	Radioactivité
SO <sub>2</sub>	dioxyde de soufre
BTEX	benzène, éthylbenzène, toluène, ortho, méta et paraxylènes

### ➤ Surveillance systématique, analyses en différé

BTX	Benzène
<b>Métaux en phase particulaire</b> : arsenic (As), cadmium (Cd), nickel (Ni), plomb (Pb), mercure (Hg)	
B(a)P	Benzo(a)pyrène
<b>Poussières sédimentables</b>	

### ➤ Surveillance ponctuelle par station mobile ou analyseurs seuls

Polluants mesurés en continu auxquels s'ajoutent :	
<b>Métaux en phase particulaire</b>	
<b>Pesticides</b> (par préleveur haut débit)	
TRS	soufre réducteur total
<b>Dioxines et furanes</b>	
HAP	hydrocarbures aromatiques polycycliques
<b>Chlorures</b>	
<b>Fluorures</b>	
COV divers dont aldéhydes	

## LES TECHNIQUES DE MESURES

Polluants	Technique de mesure	Normes
CO	Analyseur automatique - Absorption infrarouge	CEN NF EN 14626
SO <sub>2</sub>	Analyseur automatique - Fluorescence ultraviolet	CEN NF EN 14212
NOx	Analyseur automatique - Chimiluminescence	CEN NF EN 14211
O <sub>3</sub>	Analyseur automatique - Absorption ultraviolet	CEN NF EN 14625
PM 2,5	Analyseur automatique - Gravimétrie	EN 14907
PM 10	Analyseur automatique - Gravimétrie	EN 12341
Poussières sédimentables	Jauges d'Owen	NF X 43-014
Poussières sédimentables	Plaquettes	NF X 43-007
Benzène	Échantillonnage actif/passif - Analyse FID/PID	EN14662
Métaux (plomb, arsenic, cadmium, nickel)	Prélèvement sur filtre - Analyse ICP-MS	EN 12341 EN 14902
B(a)P	Prélèvement sur filtre - Analyse HPLC fluo	EN12341 EN15549



Station de qualité de l'air de la rue Pargaminières à Toulouse



Préleveur pour métaux, station Berthelot à Toulouse

## PARTICULES EN SUSPENSION : LA RÉGLEMENTATION ÉVOLUE

**Au cours de l'année 2010, la réglementation des particules en suspension a été modifiée afin de faire évoluer les valeurs réglementaires pour les particules en suspension PM10 (inférieures à 10 microns) et de prendre en compte les particules en suspension PM2,5.**

Les particules en suspension sont réglementées selon leur granulométrie qui conditionne leur nocivité : en effet, les particules PM2,5 (inférieures à 2,5 microns) sont susceptibles de pénétrer plus profondément dans l'appareil respiratoire.

Le Plan Particules paru en juillet 2010 a fixé un objectif de réduction de 30 % des émissions de particules en suspension PM2,5 sur le territoire français d'ici 2015. Les principales sources d'émission des particules en suspension sont le transport routier, les dispositifs de chauffage résidentiel/tertiaire et les activités agricoles. La contribution des différents secteurs est variable selon la granulométrie des particules considérée.

Un décret et un arrêté sont parus le 21 octobre 2010 afin de modifier les valeurs réglementaires relatives aux particules en suspension PM10 et PM2,5.

### ▶ Particules en suspension PM2,5

Les particules en suspension PM2,5 font désormais l'objet d'une surveillance dans chaque agglomération de plus de 100 000 habitants sur un site caractéristique de la pollution de fond urbaine. **Pour la région Midi-Pyrénées, seule l'agglomération Toulousaine est concernée.** Ce dispositif a été installé au sein de la station Berthelot du réseau de mesure de l'ORAMIP. Ces données serviront à déterminer l'indicateur d'exposition moyenne (IEM) avec les autres stations installées sur le territoire français. L'IEM correspondra ainsi à la concentration moyenne à laquelle est exposée la population française. En 2011, cet Indicateur d'Exposition Moyenne permettra de déterminer l'objectif national de réduction de l'exposition aux particules en suspension PM2,5 d'ici à 2020.

D'autre part, plusieurs valeurs réglementaires ont été transposées en droit français pour les particules en suspension PM2,5.

Ainsi, **l'objectif de qualité**, correspondant au niveau à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble, **est fixé à 10 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle.**

**La valeur cible**, qui est un niveau à atteindre dans la mesure du possible afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble, **est fixée à 20 µg/m<sup>3</sup> d'ici 2015.**

Enfin, une valeur limite a été fixée pour les particules PM2,5 à 25 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle à respecter pour 2015. D'ici cette échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la valeur limite sera augmentée d'une marge de dépassement décroissante. Ainsi pour 2010, la valeur limite pour les particules en suspension était de 29 µg/m<sup>3</sup> et elle sera de 28 µg/m<sup>3</sup> pour 2011.

### ▶ Particules en suspension PM10

L'évolution réglementaire pour les particules en suspension PM10 concerne les niveaux de concentration pour le déclenchement des procédures d'information et d'alerte. **Le seuil de déclenchement de la procédure d'information passe ainsi de 80 µg/m<sup>3</sup> à 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière et pour le seuil d'alerte de 125 µg/m<sup>3</sup> à 80 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière.** L'abaissement de ces deux seuils va entraîner un plus grand nombre de déclenchements de la procédure d'information et probablement de quelques dépassements de la procédure d'alerte. Ainsi au cours de l'année 2010, la procédure d'information aurait été déclenchée à 5 reprises sur l'agglomération toulousaine et à 9 reprises sur l'agglomération Tarbaise. Les arrêtés préfectoraux pour Midi-Pyrénées seront mis à jour après la parution, au niveau national, de l'arrêté type pour une entrée en vigueur avant l'automne 2011.



Têtes de prélèvement des particules inférieures à 10 microns et à 2,5 microns à la station de qualité de l'air Toulouse-Berthelot.

## LA DÉMARCHE QUALITÉ DE L'ORAMIP : fiabilité des mesures, transparence et crédibilité de l'information



### CERTIFICATION

Reconnaissance, par une instance habilitée, que le système de management de la qualité mis en œuvre dans une entreprise satisfait aux exigences de la norme à laquelle il se réfère.

L'organisme certificateur de l'ORAMIP est l'AFAQ (Association Française pour l'Assurance de la Qualité).

### L'ORAMIP est certifié ISO 9001

(certificat AFNOR 18671)

Le système qualité de l'ORAMIP s'organise autour de 9 processus clés visant la prise en compte des exigences de ses clients (représentants de l'État, collectivités, entreprises, bureaux d'études, médias, commanditaires d'études spécifiques, associations, secteurs de l'éducation, de la santé, grand public) et leur satisfaction, dans un souci constant de transparence et d'amélioration.

En 2010, l'ORAMIP a passé avec succès son deuxième audit de suivi. 2011 sera l'année du renouvellement selon le référentiel ISO 9001, version 2008.

### PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SYSTÈME QUALITÉ DE L'OBSERVATOIRE :

- ▶ la qualité du dispositif de surveillance de la qualité de l'air,
- ▶ la qualité des produits et services diffusés vers nos clients dans des délais optimisés,
- ▶ l'amélioration de la compréhension et de la diffusion de l'information attendue par nos clients.



L'ORAMIP, soucieux d'intégrer son activité dans une démarche qualité, a organisé son fonctionnement pour répondre à deux normes internationales :

- > la norme ISO 9001, "Systèmes de management de la qualité", certification obtenue par l'ORAMIP en juillet 2002 ;
- > la norme ISO 17025, "laboratoires d'étalonnages et d'essais", accréditation du Laboratoire du Grand Sud Ouest depuis avril 2006 (hors dernier trimestre 2010).

L'AFAQ a confirmé la certification de l'ORAMIP après l'audit de suivi ISO9001 qui s'est déroulé en octobre 2010 au sein de l'observatoire.

## Le Laboratoire du Grand Sud Ouest



En 2000, cinq organismes régionaux agréés pour la surveillance de la qualité de l'air se sont associés au sein du laboratoire interrégional d'étalonnage, le LGSO, Laboratoire du Grand Sud Ouest, pour garantir la qualité des mesures réalisées dans le sud ouest de la France dans le domaine de la qualité de l'air.

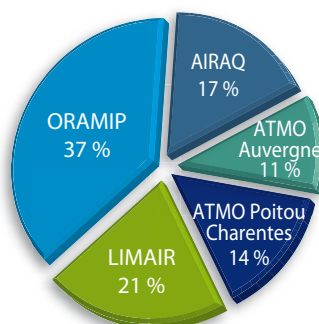
Le Laboratoire du Grand Sud Ouest, placé sous la coordination technique du Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA), est installé dans les locaux de l'ORAMIP à Colomiers (Haute-Garonne).

Ce laboratoire répond, comme l'ensemble des activités de l'ORAMIP, aux exigences de la certification qualité AFAQ. Il est également accrédité selon le référentiel ISO 17025, version 2005, par le COFRAC mais une suspension du COFRAC a dû être demandée pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2011 pour des raisons de personnel. Un nouvel audit COFRAC sera réalisé en avril 2011.

### Bilan du fonctionnement et des raccordements en 2010

Chaque réseau de surveillance du Grand Sud-Ouest raccorde, tous les trois mois, ses étalons de transfert à la chaîne nationale d'étalonnage par l'intermédiaire du laboratoire situé à l'ORAMIP. Ces étalons (gaz de référence) sont

ensuite utilisés pour vérifier et régler les analyseurs automatiques du réseau de mesure de qualité de l'air. Le laboratoire du Grand Sud-Ouest a réalisé 104 raccordements en 2010 : 18 pour Airaq, 11 pour Atmo Auvergne, 15 pour Atmo Poitou-Charentes, 22 pour Limair et 38 pour l'ORAMIP



Bilan des raccordements effectués par le laboratoire d'étalonnage en 2010

Depuis 2007, BIOMA, organisme chargé de l'exploitation technique du dispositif de surveillance andorran (pour le compte du Ministère de l'environnement d'Andorre), fait également appel au LGSO pour le raccordement de ses étalons de gaz. En 2010, 16 raccordements ponctuels ont été réalisés pour BIOMA.

Comme les années précédentes, le LGSO a participé à une campagne d'intercomparaison entre les niveaux 2 ; cette campagne s'est déroulée à l'École des Mines de Douai en octobre 2010.



### ACCREDITATION

Procédure par laquelle une instance habilitée reconnaît à la fois la compétence technique et l'impartialité d'un organisme pour mener des tâches spécifiques. L'accréditation fait référence à une méthode reconnue qui est employée par la structure accréditée. L'organisme accréditeur de l'ORAMIP est le COFRAC (Comité Français d'Accréditation).

